

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2022

Présents : Michel PERCHERON, Baptiste MARQUIE, Thierry LANDUREAU

Absents excusés : Serge BARTHES, Daniel SALDANA, Anne HIRTZIG, Emmanuelle LION, Sonia DEFFRENNES, Guy GALINIER, Olivier MEROU.

Procurations :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PERCHERON

Ouverture de la séance : 20 heures 35

En l'absence de Monsieur Serge BARTHES, Maire, Monsieur Michel PERCHERON, Maire adjoint, est Président de séance.

Après appel nominal des présents, Monsieur l'Adjoint au Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Monsieur l'Adjoint au Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance ultérieurement. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

L'Adjoint au Maire
Michel PERCHERON

